



Un monde en transition

La mission de l'ICTJ

Le Centre international pour la justice transitionnelle (ICTJ) aide les pays désireux d'établir les responsabilités des atrocités ou des violations massives des droits de l'homme commises par le passé. Il œuvre auprès de sociétés qui émergent d'un régime répressif ou d'un conflit armé, ainsi qu'auprès de démocraties établies où les injustices historiques ou les violations systémiques demeurent non résolues.

Les gouvernements et tout autre acteur qui souhaitent favoriser justice, paix et réconciliation vont être amenés à envisager différentes mesures pour faire face aux violations des droits de l'homme. Le Centre aide à élaborer des stratégies cohérentes, globales et localisées de justice transitionnelle, et ce en mettant

l'accent sur sept éléments clés : les poursuites pénales, la quête de vérité, les réformes institutionnelles, la justice de genre, les réparations, la paix et la justice, et les monuments commémoratifs.

Le Centre a pour objectif de développer les capacités locales et de renforcer ce domaine en émergence qu'est la justice transitionnelle. Pour ce faire, il travaille en étroite collaboration avec des organismes et des spécialistes du monde entier. Il fournit à des institutions judiciaires, à des institutions chargées d'établir la vérité, à la société civile, aux gouvernements et aux autres acteurs concernés, des études comparatives, des analyses juridiques et politiques, de la documentation et des recherches stratégiques.

Principes

Les principes fondamentaux de l'ICTJ se reflètent dans ses lignes directrices opérationnelles: Donner la priorité aux intérêts et aux perspectives des victimes et des survivants. Le Centre évalue et respecte toujours les intérêts des victimes, travaillant ainsi souvent en étroite collaboration avec des organisations de victimes et des groupes de défense des droits de l'homme.

Encourager le respect des obligations internationales. Le Centre incite les États à comprendre et à respecter leurs obligations en réponse aux violations des droits, et plus particulièrement celles fixées par le droit international.

Elaborer des politiques et des conseils fondés sur une analyse rigoureuse du contexte et des circonstances aux niveaux national et international. Le Centre entreprend chaque mission en procédant à une

évaluation précise des conditions locales et du contexte international pertinents, au lieu de se fonder sur des modèles antérieurs ou des directives rigides qui prédéterminent les options.

Favoriser la participation et l'autonomisation des acteurs locaux. Le Centre donne la priorité à la formation et à l'autonomisation des acteurs locaux. Il encourage toujours leur participation à l'élaboration des politiques afin que les initiatives soient formulées et, en fin de compte, déterminées par des acteurs nationaux.

Soutenir et faciliter le travail des organisations et des individus dans le domaine de la justice transitionnelle. Le Centre favorise la communication, le réseautage et la collaboration entre les personnes qui travaillent dans le domaine de la justice transitionnelle.

Première de couverture :

Bogotá, Colombie. Sur la Plaza de Bolivar, à Bogotá, une femme allume une bougie lors d'une manifestation contre les enlèvements commis par des groupes de la guérilla.

Mauricio Duenas/AFP/Getty Images.

Quatrième de couverture :

Bogotá, Colombie. La Plaza de Bolivar se transforme en champ illuminé alors que des centaines de Colombiens se rassemblent au cours d'une manifestation contre les groupes de la guérilla. *Mauricio Duenas/AFP/Getty Images.*

Lettre du président



Chers amis,

En 2008, le Centre est venu en aide aux gouvernements et aux sociétés civiles de plus de 30 pays, et a étendu sa portée stratégique à chaque continent. Notre expertise étant sollicitée dans de nombreuses régions, notre équipe regroupe maintenant plus de 130 personnes partout dans le monde.

Les mécanismes de justice transitionnelle s'avèrent indispensables pour instaurer une paix durable dans les sociétés qui émergent d'un conflit et pour proposer aux démocraties établies des solutions afin de faire face aux injustices commises par le passé. L'une de nos forces réside dans notre habileté à faire comprendre aux sociétés que les nombreux problèmes découlant de violations passées s'avèrent souvent trop complexes pour qu'une action unique permette de les résoudre. Ainsi, sans l'adoption d'une approche holistique, il devient parfois trop facile pour des Etats, même engagés dans la voie d'une transition réelle, de renouer avec les pratiques abusives du passé.

En demeurant agile et réceptif, le Centre s'est révélé un acteur déterminant dans les transitions effectuées partout dans le monde. Ainsi, au Pérou, nous soutenons les actions menées en vue de traduire devant les tribunaux l'ancien chef d'État Alberto Fujimori; en Colombie, nous travaillons avec des groupes locaux pour rétablir la justice, la paix et la vérité dans la société par la démobilisation de plus de 3000 paramilitaires. En ex-Yougoslavie ainsi qu'au Burundi et au Népal, nous nous engageons intensivement dans des programmes visant à faciliter les poursuites pénales, à encourager l'établissement de la vérité, à réformer les services de sécurité et, par-dessus tout, à favoriser les intérêts des victimes. Au Canada, nous conseillons la première commission nationale de vérité mise en place dans une démocratie établie. Celle-ci porte sur des crimes commis à l'égard d'enfants autochtones et de leurs familles dans l'ancien système de pensionnats indiens dirigés par l'Eglise et l'Etat. Grâce à une bourse spécifique, le Centre peut prêter une attention particulière à l'expérience des enfants vivant dans des régions en transition du monde entier.

L'ICTJ planifie ses interventions avec le plus grand soin, en se basant sur son expérience, ses analyses et son expertise technique. Nous avons de la sorte contribué à renforcer la société civile de même que des organisations nationales et internationales actives sur le terrain. Par ailleurs, nous sommes particulièrement fiers des 230 boursiers de l'ICTJ qui ont réussi la formation intensive en justice transitionnelle que nous offrons en anglais, en espagnol, en français ou en arabe. Nous poursuivons notre croissance institutionnelle en prêtant une attention particulière au soutien administratif et aux technologies nécessaires pour assurer la cohérence entre nos nombreux bureaux. Enfin, la généreuse aide financière que nous nous sommes vu octroyer pour nos projets au Soudan, au Zimbabwe, aux Iles Salomon et au Kenya nous insuffle une énergie nouvelle.

Nous sommes heureux de votre intérêt pour nos activités et espérons pouvoir compter sur votre soutien afin de mettre en œuvre nos programmes.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Juan E. Méndez'. The signature is fluid and cursive, with a horizontal line underneath.

Juan E. Méndez
Le président

L'état de la justice transitionnelle

Voici venue une ère décisive dans le domaine de la justice transitionnelle. Partout dans le monde, en 2008, une partie du potentiel dans ce domaine s'est développée par l'intermédiaire de tribunaux nationaux et internationaux, d'efforts de quête de vérité, de programmes de réparation et de réforme des institutions de sécurité, moyens mis en avant par le Centre international pour la justice transitionnelle.

Depuis ses débuts, le Centre travaille à faire en sorte que plus de justice soit faite pour des crimes commis par le passé. Nous avons contribué à modeler le discours mondial sur la reconnaissance des responsabilités dans les sociétés qui émergent d'un conflit violent et qui cherchent à promouvoir justice et réconciliation.

Par ailleurs, le Centre a contribué considérablement à la justice transitionnelle en privilégiant une approche holistique fondée sur des mesures judiciaires et non judiciaires de reconnaissance des responsabilités; en établissant des partenariats locaux de qualité et en se montrant sensible aux dépositaires d'enjeux locaux dans les pays où il travaille ; en fournissant une assistance technique à diverses organisations ; en faisant preuve de créativité dans sa façon de défendre des causes, en privilégiant le renforcement des capacités, en menant des recherches de haute qualité et en formulant des politiques novatrices.

En Amérique latine, l'Argentine et le Chili ont traduit en justice des auteurs de crimes internationaux graves, dans certains cas plus de 30 ans après qu'ils aient été commis. L'ex-président du Pérou, Alberto Fujimori, a également été jugé pour des crimes qu'il aurait commis du temps où il dirigeait le pays.

Du côté de l'Afrique, Charles Taylor, ex-président du Libéria, a comparu devant le Tribunal spécial pour la Sierra Leone, à La Haye. En Asie, les autorités indonésiennes

ont arrêté et traduit en justice Muchdi Purwopranjono, ex-chef adjoint des services de renseignements de l'Indonésie, pour avoir commandité le meurtre de Munir Said Thalib, un éminent défenseur des droits de l'homme assassiné en septembre 2004. Par ailleurs, les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens ont entamé le processus afin de traduire en justice pour génocide certains membres importants du régime des Khmers rouges.

En Europe, le tristement célèbre dirigeant serbe Radovan Karadzic, en fuite depuis les années 1990, a finalement été arrêté et remis au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, où il a doit répondre de chefs d'accusation pour son rôle dans le génocide en Bosnie-Herzégovine.

Enfin, la Cour pénale internationale (CPI) a formellement envisagé de délivrer un mandat d'arrêt à l'encontre du président du Soudan, Omar al-Bashir, une première pour la Cour, qui n'a jamais auparavant tenu pour responsable de crimes internationaux graves, un président en exercice. Par ailleurs, la CPI a placé en détention à La Haye quatre suspects, dont un ancien vice-président de la République démocratique du Congo (RDC).

Il y a 10 ans, la Commission vérité et réconciliation d'Afrique du Sud soumettait son rapport final, un moment marquant dans l'évolution du mouvement pour la justice transitionnelle. Des initiatives semblables ont suivi – avec quelques améliorations – ailleurs dans le monde comme au Pérou, en République démocratique du Timor-Leste et au Maroc. Une décennie plus tard, l'année 2008 a été marquée par l'achèvement des travaux de la Commission vérité du Libéria, l'inauguration d'une nouvelle commission de vérité au Canada ainsi que l'annonce d'un projet de création d'une telle commission aux Iles Salomon. Au Kenya, un projet de loi sur la création d'une commission de vérité,

justice et réconciliation a été déposé, de même qu'au Népal, suite à la remarquable transition du pays vers la démocratie.

Il a également été question de tenir de telles commissions en Aceh et en Papouasie occidentale, provinces de l'Indonésie alors qu'une commission de vérité binationale plutôt controversée (la Commission vérité et amitié) a produit un rapport confirmant la culpabilité de l'Indonésie pour les actes de violence commis au Timor-Leste pendant et après le référendum de 1999, qui a ouvert la voie à l'indépendance du pays.

Incidence à l'échelle mondiale

De telles initiatives – et les violations des droits de l'homme qui les ont provoquées – ne sont pas l'exclusivité des pays pauvres ou en voie de développement d'Asie ou d'Afrique. Ainsi, ces derniers mois ont été marqués par les excuses officielles de l'Australie, formulées par le Premier ministre Kevin Rudd, pour les violations des droits de l'homme commises envers la population aborigène de ce pays. Plusieurs initiatives ont été mises en place pour gérer la mémoire des violations des droits de l'homme commises en Irlande du Nord. En Espagne, les fosses communes où étaient enterrés les corps des personnes assassinées sous le régime de Franco et durant la guerre civile espagnole étaient en cours d'exhumation. Par ailleurs, le Canada a créé un précédent pour les démocraties établies en offrant réparation, en établissant une commission de vérité et en formulant des excuses officielles pour des crimes commis à l'encontre d'enfants autochtones au cours des 100 dernières années dans les pensionnats indiens. Enfin, le gouvernement d'Italie a créé un potentiel précédent en acceptant de verser 5 milliards de dollars à la Libye dans le cadre d'un accord visant à résoudre un conflit datant de l'époque coloniale, faisant ainsi de la Libye le premier pays africain à recevoir une compensa-

tion de la part d'une ancienne puissance coloniale pour occupation de son territoire. Cet événement s'est avéré une importante percée dans le domaine des réparations entre États.

La dernière année a par ailleurs été le témoin d'avancées importantes en ce qui concerne les réparations accordées aux victimes dans différentes régions du monde. Ainsi, au Pérou, un important programme collectif de réparation a été mis sur pied, malgré les réticences du gouvernement à appliquer d'autres recommandations de la Commission vérité péruvienne. En Sierra Leone, l'élection d'un nouveau gouvernement semble avoir suscité une nouvelle volonté d'accorder réparation aux victimes de la guerre dans ce pays, l'un des plus pauvres du monde. Et, au Timor-Leste, après une longue attente, les réparations font enfin partie du programme législatif.

Au cours de l'année, le Maroc a fait des progrès significatifs quant à l'octroi de réparations, sur la recommandation de la Commission équité et réconciliation établie dans ce pays. En effet, le gouvernement marocain a identifié 11 régions en tant que bénéficiaires du programme de réparation communautaire, et s'est engagé à fournir aux victimes de violations des droits de l'homme et à leurs familles des soins médicaux ainsi qu'une formation professionnelle aux frais de l'État. Par ailleurs, le Fonds au profit des victimes de la Cour pénale internationale a commencé à définir sa stratégie relative aux réparations et a lancé, à titre d'essai, de petits projets d'aide en Ouganda et en RDC.

Les obstacles à la justice

La dernière année a également apporté son lot de défis et de revers qui ont touché non seulement nos revendications relatives à la responsabilité judiciaire, mais également notre quête de vérité, l'octroi

de réparations et la réforme d'institutions abusives. En effet, la tâche de l'ICTJ et des personnes œuvrant dans le domaine de la justice transitionnelle s'avère de plus en plus ardue d'autant plus que, au cours des sept dernières années, le multilatéralisme sur lequel est basé le système de justice international – en évolution constante – a encaissé des coups durs.

L'un de ces coups a été porté à la suite de l'invasion de l'Iraq. La guerre menée par les États-Unis sous le couvert d'une « lutte contre le terrorisme » a grandement détérioré l'engagement mondial en faveur des droits de l'homme et de la reconnaissance des responsabilités. Cet événement a montré que les « États parias » n'étaient pas les seuls à favoriser l'impunité et que les États-Unis pouvaient se rendre coupables de tels actes, au même titre que qu'une Russie enhardie, à l'œuvre dans le Caucase, et que la Chine, ardent défenseur des gouvernements de la Birmanie et du Zimbabwe, connus pour leurs violations des droits de l'homme.

Une conséquence de cette impunité répandue a été la militarisation de la sécurité au détriment d'une sécurité humaine centrée sur la synergie entre le développement économique, les droits de l'homme et la gouvernance démocratique en tant que voie vers la paix durable. Cette militarisation a posé un défi de taille aux personnes qui travaillent dans le domaine de la justice transitionnelle et qui souhaitent établir des institutions de sécurité fondées sur la justice et la reconnaissance des responsabilités des auteurs de crimes passés, plutôt que sur leur seule efficacité.

Par ailleurs, l'ICTJ a aussi du faire face au dilemme entourant la prise de mesures quant aux violations commises par le passé dans des pays où un conflit est en cours, comme en Colombie, en Afghanistan ou en RDC. Les importants problèmes découlant de cette situation nous ont incités à faire

L'état de la justice transitionnelle (suite)

preuve de créativité pour élaborer des modèles d'intervention précoce et déterminer les meilleurs moyens de faire reconnaître les responsabilités là où des violations sont toujours en cours. Nous avons également dû faire face aux problèmes liés aux situations où les processus de paix et la reconnaissance des responsabilités sont encouragés par des États faibles qui ne parviennent même pas à tenir les promesses les plus élémentaires.

Cela résulte en un écart significatif entre les normes juridiques appliquées à l'échelle mondiale – selon lesquelles l'amnistie ou l'impunité pour les crimes internationaux les plus graves sont inadmissibles – et les pratiques répandues dans certains pays. Malgré l'innovation et l'évolution en matière de droit international, des milices continuent de recruter des enfants; le problème des agressions sexuelles envers les femmes demeure systématique et omniprésent dans de nombreuses régions du monde; et des criminels, bien que reconnus comme tels, continuent de jouir de leur liberté parce que personne n'a le pouvoir ou le désir de procéder à leur arrestation. Pour tous les cas où des auteurs de crimes ont été traduits en justice, des criminels ont en revanche bénéficié du pardon présidentiel ou d'un simple manque de volonté politique de poursuivre de nombreux auteurs de crimes, voire de dévoiler la vérité au sujet de violations commises par le passé.

Malgré leur engagement dans la quête de vérité, certaines commissions de vérité sont entachées par des marchés conclus entre les protagonistes de conflits passés. Celles-ci cherchent à faire table rase du passé plutôt que d'instaurer une paix durable en favorisant la reconnaissance des responsabilités. Au Népal et au Kenya, par exemple, les avant-projets de lois visant la création de commissions de vérité autorisaient des octrois d'amnistie qui auraient pu faire plus de tort que de bien aux processus de réconciliation et de reconnaissance des

responsabilités. Le Centre a travaillé dans ces deux pays pour maximiser les chances d'y rétablir justice et vérité.

Par ailleurs, malgré les avancées en matière de réparations, il existe toujours des cas problématiques, par exemple en Afrique du Sud, en Iraq, en Indonésie et dans plusieurs États de l'ex-Yougoslavie, où les gouvernements, par manque d'engagement politique, ont omis d'inclure les réparations à leur programme ou se sont dérobés à leurs obligations.

Ces dilemmes pratiques ont été aggravés par le débat « paix ou justice » qui menace de diviser les défenseurs de la justice transitionnelle et les artisans de la paix. Cependant, une telle division peut être évitée. Une approche holistique et bien planifiée de la justice transitionnelle qui combine à la fois des mesures judiciaires et non judiciaires de reconnaissance des responsabilités permet aux différents acteurs de travailler de concert afin d'établir une réelle paix durable. En mettant l'accent sur l'établissement d'institutions fondées sur l'Etat de droit, la justice transitionnelle peut aider les sociétés à jeter les bases de la justice et d'une paix durable.

Occasions et innovations

Tous ces développements ont instauré un environnement offrant à la fois des opportunités d'agir et des risques dans la lutte mondiale contre l'impunité de crimes graves. Les défis complexes auxquels le Centre a été confronté nous ont amenés à innover ainsi qu'à renouveler nos engagements fondamentaux, et plus particulièrement l'importance que nous accordons aux besoins et à la reconnaissance des victimes.

Dans chacune de nos innovations, au cours de la dernière année, nous avons cherché à tirer profit des expériences sur le terrain.

L'organisation régionale de notre travail

nous a permis d'élaborer des stratégies qui reconnaissent l'importance des interventions à l'échelle des pays tout en tenant compte du caractère régional des conflits qui traversent les frontières des Etats-nations.

En favorisant une approche holistique qui intègre procès, quête de vérité, réparations, justice de genre, réforme des institutions abusives et commémoration en tant qu'outils complémentaires pour maximiser la reconnaissance des responsabilités, nous avons non seulement cherché à aider les pays à surmonter les conflits passés mais également à favoriser l'instauration d'une paix durable.

Le nouveau programme Paix et justice de l'ICTJ, qui s'appuie sur cette approche holistique, a permis de résoudre les dilemmes auxquels sont confrontés les artisans de la paix et a démontré qu'une telle façon d'aborder la reconnaissance des responsabilités, loin de compromettre les processus de paix fragiles, contribue plutôt à les soutenir.

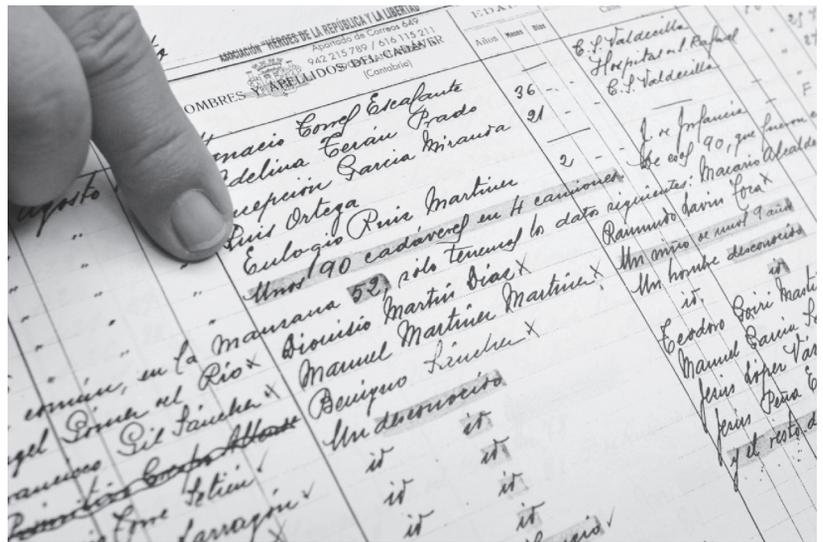
Par ailleurs, notre programme Réforme des systèmes de sécurité a innové en affirmant que la reconnaissance des responsabilités des auteurs de violations passées devait faire partie intégrante de la réforme des institutions de sécurité et en reconnaissant que l'intégrité de l'Etat de droit dépendait de cette approche.

Notre programme Justice de genre s'efforce d'analyser et d'enrayer les schémas de violence et de violations qui perdurent malgré les transitions politiques et qui touchent les femmes de façon disproportionnée.

Le Centre a lancé des programmes novateurs l'un portant sur la relation entre le développement et la justice transitionnelle, et l'autre abordant les conflits identitaires. Les deux projets constituent une tentative importante de comprendre les débats sur les causes profondes des conflits et de faire en

sorte que notre travail réponde aux besoins des groupes marginalisés.

Toutes ces mesures ont permis au Centre de relever des défis significatifs. Notre travail et notre expertise sont de plus en plus demandés, de l'Afghanistan au Zimbabwe, et du Canada aux Iles Salomon. Nous allons continuer d'accorder une importance particulière au travail de terrain qu'effectue notre personnel en continu ainsi qu'au renforcement des capacités locales. Les dangers que pourrait engendrer l'échec de la justice et de la reconnaissance des responsabilités – telles les conséquences à l'échelle mondiale d'un Etat défaillant, par exemple l'Afghanistan, au début de la décennie, ou les conséquences persistantes d'atrocités massives, comme celles commises en Afrique équatoriale – constituent de graves risques pour un monde interdépendant. À mesure que les sociétés font face à leur passé et s'efforcent de rétablir la justice, nous croyons que notre travail et notre expertise seront encore plus indispensables pour répondre aux besoins à venir. ◆



Ci-dessus: **MADRID, Espagne.** Un membre de l'Association pour la récupération de la mémoire historique examine une liste où figure le nom de certaines des 130 000 personnes qui ont disparu pendant la guerre civile espagnole. L'ICTJ suit l'application de la Loi sur la mémoire historique, qui porte sur le legs de la guerre et de la dictature sous Franco. *Daniel Ochoa de Olza/AP Photo.*

Ci-contre: **PHNOM PENH, Cambodge.** Des Cambodgiennes se mettent en rang pour le contrôle de sécurité à l'audience publique de l'ex-dirigeant des Khmers rouges Nuon Chea, tenue aux Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens. L'ICTJ aide les organisations locales à assurer une observation indépendante des procédures judiciaires.

Mak Remissa/epa/Corbis.





Notre présence

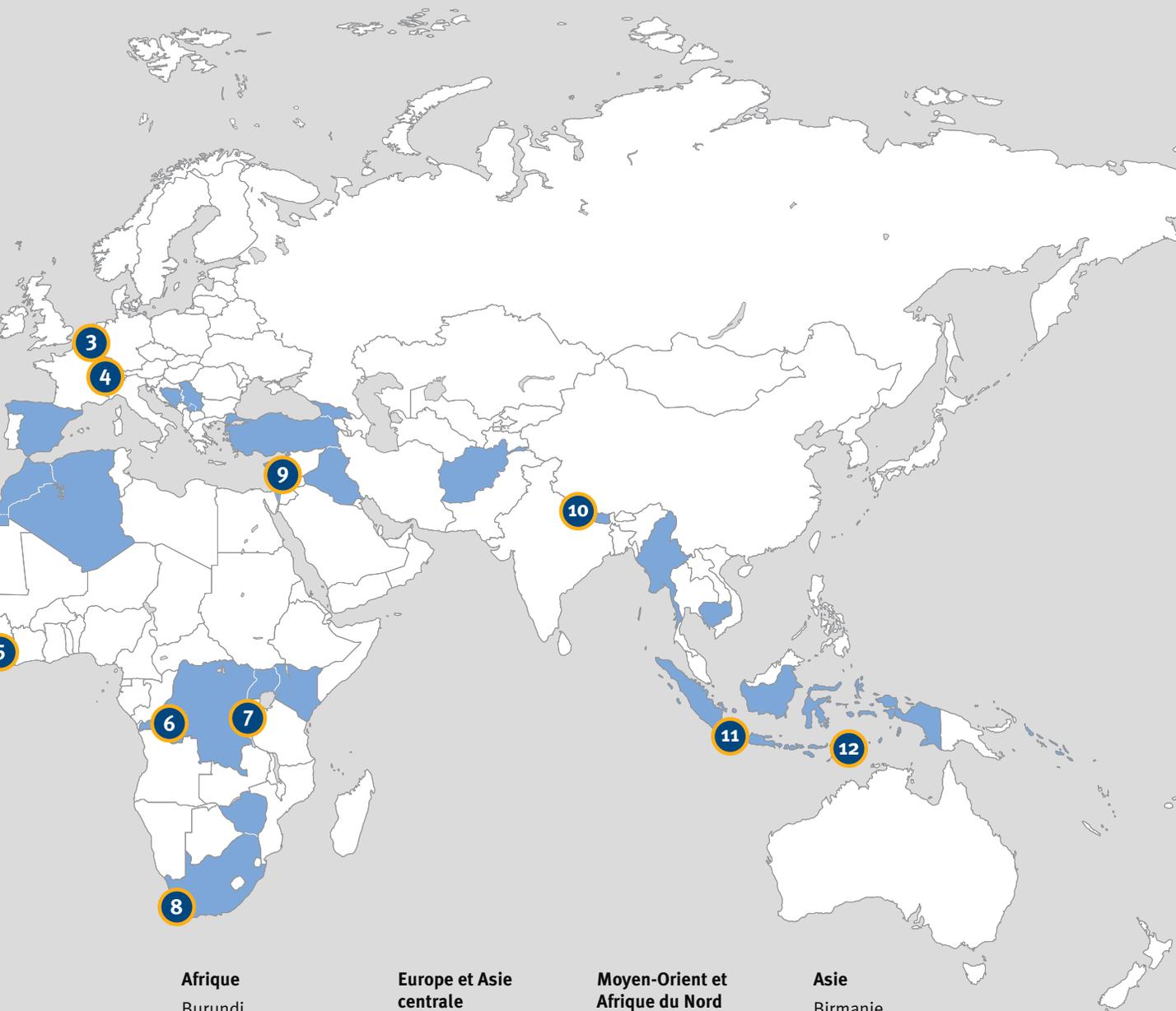
Bureaux de l'ICT

- | | | |
|-------------|-------------|--------------|
| 1 New York | 5 Monrovia | 9 Beyrouth |
| 2 Bogotá | 6 Kinshasa | 10 Kathmandu |
| 3 Bruxelles | 7 Bujumbura | 11 Jakarta |
| 4 Genève | 8 Le Cap | 12 Dili |

Les Amériques

- Argentine
- Brésil
- Canada
- Chili
- Colombie
- Équateur
- Guatemala
- Mexique
- Pérou
- États-Unis

Cette carte montre les pays et les territoires où travaille l'ICT. Les noms de lieux et la délimitation des frontières ne reflètent aucunement le point de vue du Centre sur le statut des territoires contestés.



Afrique

Burundi
République
démocratique
du Congo
Kenya
Libéria
Sierra Leone
Afrique du Sud
Ouganda
Zimbabwe

**Europe et Asie
centrale**

Afghanistan
Bosnie-
Herzégovine*
Chypre
Géorgie
Kosovo*
Serbie*
Espagne
Turquie

*l'ex-Yougoslavie

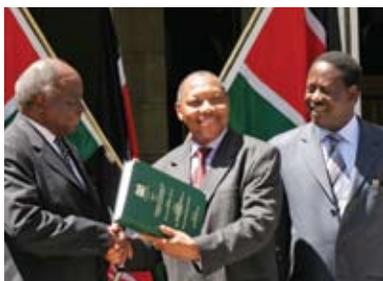
**Moyen-Orient et
Afrique du Nord**

Algérie
Bahreïn
Liban
Iraq
Israël/Territoire
palestinien occupé
Maroc/
Sahara-Occidental

Asie

Birmanie
Cambodge
Indonésie
Népal
Iles Salomon
Timor-Leste

Soutenez l'ICTJ



Ci-dessus: **NAIROBI, Kenya.** Sous le regard du premier ministre kényan Raila Odinga, à droite, le président du Kenya Mwai Kibaki, à gauche, reçoit un exemplaire du rapport sur la violence post-électorale au Kenya du juge Philip Waki, lui aussi kényan. L'ICTJ a soutenu les travaux de médiation et collaboré avec la société civile kényanne pour renseigner le Parlement sur les mesures de justice transitionnelle. *Khalil Senosii/AP Photo.*

À droite: **BEYROUTH, Liban.** Lors d'un rassemblement visant à commémorer le conflit qui a secoué le Liban de 1975 à 1990, une femme montre la photo de son mari et de ses quatre fils, tous enlevés durant la guerre civile libanaise. L'ICTJ soutient les efforts locaux pour faire face au legs de ce conflit. *Mahmoud Tawil/AP Photo.*

Depuis 2001, l'ICTJ a travaillé dans plus de 35 pays en partenariat avec des institutions judiciaires, des institutions vouées à la quête de vérité, des groupes locaux de citoyens, des gouvernements et des organisations internationales.

En tant que principaux spécialistes de la justice transitionnelle, nous avons à cœur de:

- donner la priorité aux intérêts et aux perspectives des victimes et des survivants;
- encourager le respect des obligations internationales;
- formuler des politiques et des conseils fondés sur une analyse rigoureuse du contexte et des circonstances aux niveaux national et international;
- favoriser la participation et l'autonomisation des acteurs locaux;
- soutenir le travail des organisations et des individus dans le domaine de la justice transitionnelle.

En Colombie, nous travaillons en faveur d'une démilitarisation responsable et conseillons la Cour suprême dans son travail d'enquête sur les politiciens liés à des groupes paramilitaires. Au Kenya, nous apportons notre concours aux négociations afin que les processus de paix si fragiles reposent sur un fondement responsable reconnaissant les atrocités commises dans le passé. Au Népal, nous travaillons, par l'intermédiaire d'ateliers voués au renforcement des capacités, à élargir le champ d'intérêt national pour y inclure des poursuites pénales, des réparations, une réforme des systèmes de sécurité et la création de monuments commémoratifs visant à faciliter la cicatrisation. Enfin, au Canada, nous conseillons la première commission nationale vérité et réconciliation tenue dans une démocratie établie. Celle-ci porte sur des crimes commis à l'égard d'enfants autochtones et de leurs familles dans l'ancien système de pensionnats indiens.



Le Centre offre une expertise très précieuse qui transforme la vie des victimes et permet d'établir des systèmes judiciaires sains ainsi que des sociétés viables. Notre aide étant sollicitée de plus en plus chaque année à l'échelle internationale, votre soutien n'a jamais été aussi important.

Veillez communiquer avec MaryClaire Brooks, directrice des dons individuels, au 1 917-637-3844 ou à mbrooks@ictj.org, ou encore consultez notre site Web à www.ictj.org.

Soutien

Fondations et organisations

Aim for Human Rights
 Atlantic Philanthropies
 Centre de recherches pour le développement international
 Fiducie BBC World Service
 Fiducie Sigrid Rausing
 Fondation Andrus Family
 Fondation Charles Stewart Mott
 Fondation Compton Inc.
 Fondation Ford
 Fondation Heinrich Böll North America
 Fondation John D. and Catherine T. MacArthur
 Fonds John Merck
 Fondation John R. Jakobson, Inc.
 Fondation Lois and Irving Blum Inc.
 Fondation Oak
 Fondation Zilkha, Inc.
 Hivos Indonésie
 Human Rights Center, Université de Californie, Berkeley
 Humanity United
 Institute for Philanthropy
 Institute of International Education
 International Alert
 Norwegian Centre for Human Rights
 Open Society Institute
 The Working Group on Development and Peace (FriEnt)
 Anonyme

Gouvernements et bailleurs de fonds multilatéraux

Agence canadienne de développement international
 Agence japonaise de coopération internationale, bureau d'Afrique du Sud
 Agence suédoise de développement international
 Ambassade de Grande-Bretagne à Khartoum
 Ambassade de Norvège à Bogotá
 Ambassade de Norvège à Kathmandu
 Ambassade d'Irlande à Pretoria
 Ambassade du Danemark à Kathmandu
 Ambassade royale des Pays-Bas à Bangkok
 Ambassade royale des Pays-Bas à Kaboul
 Ambassade royale des Pays-Bas à Rabat
 Ambassade royale des Pays-Bas au Liban
 Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)
 Commission européenne, Bruxelles
 Commission européenne, Bogotá
 Coopération autrichienne pour le développement
 Danida HUGOU
 Département des opérations de maintien de la paix des Nations Unies
 Fonds des Nations Unies pour la démocratie
 Gouvernement du Luxembourg
 Irish Aid
 Ministère des Affaires étrangères de Belgique
 Ministère des Affaires étrangères de Finlande
 Ministère des Affaires étrangères de France
 Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas
 Ministère des Affaires étrangères de Suède
 Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération d'Espagne
 Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international du Canada
 Ministère du Développement international de Grande-Bretagne
 Ministère fédéral allemand de la Coopération économique et du développement
 Ministère fédéral des Affaires étrangères de Suisse
 Ministère royal des Affaires étrangères de Norvège
 Mission permanente du Liechtenstein auprès des Nations Unies
 Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
 Programme de développement des Nations Unies
 Service allemand de développement

Particuliers et entreprises

(dons de 200 \$ et plus)
 Arnold Schlanger et Barbara Berg
 Barrett B. Frelinghuysen
 Carol E. Skyrm
 Cheryl Morden
 David N. Kowitz
 Deborah Rennels Salkind et Louis Salkind
 Diane Orentlicher et Morton Halperin
 Donald F. et Michael S. McHenry
 Eric Yoon
 Fiducie caritative Mitchell et Elaine Yanow
 Fondation Tides
 Fonds de dotation Charina
 Fonds philanthropique Darian et Rick Swig
 Fonds philanthropique Phillips du Jewish Communal Fund
 Harvey Dale
 James Ottaway
 James Worth
 Jess Fardella
 Joan R. Platt
 Michael Hirschhorn et Jimena Martinez
 Minna Schrag
 Myrna Chase Wortman et Miles Wortman
 Pamela Bass-Bookey et Harry Bookey
 Peter Laventhol
 Rabbi Regina Lys Sandler-Phillips
 Roberto Mendoza
 Rockefeller Philanthropy Advisors
 Standard Merchant Bank (Asie) Ltd
 Trust Robert K Goldman Family
 Vincent et Anne Mai
 Zennström Philanthropies
 Anonyme (3)

Donateurs en nature

Anthony V. Dub
 Fried, Frank, Harris, Shriver & Jacobson LLP
 Friedrich Ebert Stiftung- Bureau du Liban
 Elaine Harrison
 Law Society of England and Wales
 Paul, Weiss, Rifkind, Wharton & Garrison LLP
 Anonyme

L'ICTJ est reconnaissant envers l'ensemble des fondations, organisations, gouvernements, bailleurs de fonds multilatéraux, particuliers, entreprises et donateurs en nature qui ont soutenu ses activités pendant la période du 1er avril 2007 au 31 décembre 2008.

État de la situation financière
(avec les totaux de 2007, pour comparaison)

Bilan financier

Exercice clos le 31 mars	2008	2007
Actif		
Liquidités et équivalents en liquidités	\$ 4,408,927	\$ 7,519,856
Contributions à recevoir, valeur nette	3,256,724	350,000
Subventions à recevoir	7,837,539	5,462,630
Débiteurs	-	58,005
Dépôts et autres éléments d'actif	408,778	591,062
Immobilisations, valeur nette	761,774	\$663,311
Total de l'actif	16,673,742	14,644,864
Passif et actif net		
Passif		
Fournisseurs et charges à payer	476,391	691,512
Frais de personnel et dettes relatives	55,568	48,443
Loyer à paiement différé	90,437	197,330
Total du passif	622,396	937,285
Engagements financiers		
Actif net		
Non affecté	5,956,552	9,071,127
Affecté temporairement	10,094,794	4,636,452
Total de l'actif net	16,051,346	13,707,579
Total du passif et actif net	16,673,742	14,644,864

État des activités*(avec les totaux de 2007, pour comparaison)*

Exercice clos le 31 mars	2008		2007	
	Non affecté	Affecté temporairement	Total	
Revenus et soutien financier				
Revenu des subventions	\$ 6,784,552	\$ 13,334,213	\$ 20,118,765	\$ 13,931,121
Contributions	39,926	-	39,926	78,893
Intérêts créditeurs	220,965	-	220,965	238,728
Actif net sans affectation	7,875,871	(7,875,871)	-	-
Total des revenus et du soutien financier	14,921,314	5,458,342	20,379,656	14,248,742
Dépenses				
Services des programmes	13,449,244	-	13,449,244	8,672,488
Services de soutien				
Gestion et général	2,672,158	-	2,672,158	2,216,873
Développement	887,398	-	887,398	463,442
Total des services de soutien	3,559,556	-	3,559,556	2,680,315
Total des dépenses	17,008,800	-	17,008,800	11,352,803
Changement de l'actif net avant le gain de change (perte)	(2,087,486)	5,458,342	3,370,856	2,895,939
Gain de change (perte)	(1,027,089)	-	(1,027,089)	1,432,456
Changement de l'actif net	(3,114,575)	5,458,342	2,343,767	4,328,395
Actif net, début de l'année	9,071,127	4,636,452	13,707,579	9,379,184
Actif net, fin de l'année	5,956,552	10,094,794	16,051,346	13,707,579

Ceci est un extrait de nos états financiers vérifiés. Pour en obtenir un exemplaire complet, veuillez adresser votre demande au Service des finances du Centre international pour la justice transitionnelle à l'adresse suivante : 5 Hanover Square, 24th Floor, New York, NY 10004.

Conseil d'administration

Alex Boraine

Président

Professeur invité de droit, Hauser Global Law School Program, Université de New York

Vincent A. Mai

Vice-président

Président, AEA Investors LLC

Kofi Appenteng

Associé, The West Africa Fund

Harvey P. Dale

Professeur de philanthropie et de droit, et directeur du National Center on Philanthropy and the Law, Université de New York

Président-fondateur et directeur, The Atlantic Philanthropies

Siri S. Frigaard

Procureur Principal, Autorité nationale norvégienne en charge des poursuites en matière de crimes organisés et autres crimes graves

Yash Pal Ghai

Professeur émérite, Université de Hong Kong

John Githongo

Membre associé sénior, St Antony's College, Université Oxford.

Conférencier invité, CRDI, Ottawa, Canada

Richard J. Goldstone

Ancien juge de la Cour constitutionnelle d'Afrique du Sud

E. Gyimah-Boadi

Directeur exécutif, Centre pour le développement démocratique du Ghana (CDD-GHANA)

David A. Hamburg

Président émérite, Carnegie Corporation of New York

Récipiendaire du prix DeWitt Wallace remis à des universitaires émérites, Weill Cornell Medical College

Luc Huyse

Professeur retraité de sociologie et de sociologie du droit, Université catholique de Louvain, Belgique

Alexis Keller

Professeur d'histoire de la pensée juridique et politique, Faculté de droit, Université de Genève, Suisse

Kati Marton

Directrice et ex-présidente du Comité de protection du journalisme
Ex-présidente de la Coalition internationale pour la santé des femmes

Donald F. McHenry

Ancien représentant permanent des États-Unis auprès des Nations Unies.
Professeur distingué en Pratique de la diplomatie, School of Foreign Service, Université de Georgetown

Ken Miller

Chef de la direction et président, Ken Miller Capital LLC

Samantha J. Power

Fondatrice, directrice exécutive et professeur Anna Lindh en leadership mondial et politique publique, The Carr Center for Human Rights Policy, Université Harvard

Minna Schrag

Associée à la retraite, Proskauer Rose LLP
Ancienne avocate principale au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, 1994 à 1995

Theodore C. Sorensen

Associé à la retraite, Paul, Weiss, Rifkind, Wharton & Garrison

Yozo Yokota

Professeur de droit international, Faculté de droit, Université Chuo, Tokyo, Japon
Conseiller spécial du recteur, Université des Nations Unies
Directeur, Centre des droits de l'homme (Center for Human Rights Affairs)

José Zalaquett

Professeur en droits de l'homme, Faculté de droit de l'Université du Chili

Depuis ses débuts, le Centre travaille à faire en sorte que justice soit faite pour des crimes commis par le passé. Nous avons contribué à modeler le discours mondial sur la reconnaissance des responsabilités dans les sociétés qui émergent d'un conflit violent et qui entendent promouvoir justice et réconciliation. À mesure que les sociétés font face à leur passé et s'efforcent de rétablir la justice, nous croyons que notre travail et notre expertise seront encore plus indispensables pour répondre aux besoins à venir.

